



**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE PROWEBCE  
INITIEE PAR LA SOCIETE PROWEBCLUB**

**Le présent communiqué, établi par Prowebce, est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 3° et de l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'«AMF »).**

**En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°12-356 en date du 17 juillet 2012 sur la note en réponse de la société Prowebce.**

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société Prowebce a été déposé auprès de l'AMF le 18 juillet 2012.

La note en réponse et le document relatif aux autres informations de la société Prowebce sont disponibles sur le site de la société Prowebce ([www.prowebce.com](http://www.prowebce.com)) ainsi que sur celui de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Des exemplaires de ces documents sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de Prowebce, 14, rue Chaptal, 92300 Levallois Perret.

**Contact Investisseurs :**

Patrice Thiry  
Président Directeur Général de Prowebce  
Tél : 01.41.49.95.95  
E-mail : [Opa@prowebce.com](mailto:Opa@prowebce.com)